



Pension alimentaire maison de retraite

Par **ylanis**, le **17/01/2010** à **17:01**

Bonjour,

Je devez verser une pension alimentaire pour ma mère qui était en maison de retraite.

Suite à une demande auprès des services pour nous aider sur la prise en charge, l'état s'est retournée contre mon ex beau frère.

Nous sommes passés une première fois au tribunal, ou le jugement nous a attribué 15% de la somme à versé, le reste à la charge de mon beau frère.

Ce monsieur a fait appel, le jugement est resté le même.

Depuis, il a décidé d'aller en cassation, donc ma question, est ce que je dois suivre en tant que défendeur sachant que j'ai versé la totalité de la somme que je devais au trésor public.

Merci

Patrick GESLIN

Par **chris_idv**, le **19/01/2010** à **17:15**

Bonjour,

Le pourvoi en cassation n'est pas suspensif et vous indiquez que l'Etat s'est retourné contre votre ex-beau frère, donc vous n'êtes pas concerné si ma compréhension de votre exposé est correcte.

Dans la mesure où vous avez déjà versé la totalité de la somme que vous deviez au Trésor

Public l'affaire s'arrête là pour vous.

Salutations,